



Aix en Provence

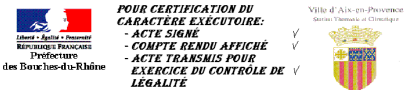
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-375**

Séance publique du

3 novembre 2014

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20141103-54411-DE-1-1_0
Date de signature : 04/11/2014
Date de réception : mercredi 5 novembre 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : SEMEPA - ACQUISITION DE LA PART DE CAPITAL DETENUE PAR LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

Le 3 novembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 28/10/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Odile BONTHOUX à Monsieur Jules SUSINI, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Jean-Jacques POLITANO à Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : S. DIJON

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction du Foncier & Gestion du
Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 NOVEMBRE 2014

Nomenclature : 7.9

Prise de participation (SEM, etc...)

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : SEMEPA - ACQUISITION DE LA PART DE CAPITAL DETENUE PAR LA
COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La SEMEPA est une Société d'Economie Mixte dont le capital social qui représente un montant de 5 025 000,00 € est détenu à hauteur de :

- 2 543 070,00 € (84.769 actions)par la Ville d'Aix-en-Provence,
- 71 280,00 € (2 376 actions) par la Communauté du Pays d'Aix (CPA),
- le solde soit 2 410 650,00 € (80 355 actions) par un ensemble d'actionnaires dont la liste figure en annexe au présent rapport.

La CPA confie désormais l'essentiel de ses projets d'aménagement à la SPLA Pays d'Aix Territoires sur laquelle elle exerce un contrôle analogue

En conséquence, sa présence dans le capital de la SEMEPA n'étant plus nécessaire, son Conseil Communautaire a autorisé dans sa séance du 14 octobre 2014 la cession des actions que détient la CPA dans le capital de la SEMEPA, à la Ville d'Aix-en-Provence.

L'article L1522-2 du CGCT prévoit que l'actionnariat public d'une SEM locale doit représenter plus de 50 % et moins de 85 % du capital; ainsi la Ville d'Aix-en-Provence, qui détient à ce jour 50,60 % du capital de la SEMEPA, est légalement autorisée à se porter acquéreur des parts détenues jusqu'alors par la Communauté du Pays d'Aix.

La sortie de la CPA du capital de la SEMEPA pourra donc être réalisée par le biais d'un rachat par la Ville d'Aix en Provence des dites actions à un montant calculé sur la base des fonds propres de la société à ce jour.

A titre d'information, cette valeur s'établit à 30 € par action, pour un total de 167 500 actions et un capital social de 5.025.000,00 € soit une somme pour cette cession de 71 280,00 €

S'agissant de la cession des actions de la CPA à la Ville d'Aix-en-Provence et au regard de l'article 12 des statuts de la SEMEPA, elle doit être acceptée par la présente délibération et également recueillir l'agrément du Conseil d'Administration de la SEMEPA dans les conditions prévues par les articles L228-23 et suivants du Code du commerce.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ACCEPTER l'acquisition des 2 376 actions détenues par la Communauté du Pays d'Aix dans le capital de la SEMEPA.

DIRE que le montant de cette acquisition se fera au prix de 71 280,00 €.

AUTORISER Mme le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DIRE que la dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 90824-261-1792 qui présente les disponibilités nécessaires.

DL.2014-375 - SEMEPA - ACQUISITION DE LA PART DE CAPITAL DETENUE PAR LA
COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 50
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 06/11/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

LISTE DES ACTIONNAIRES

NOMS	ADRESSES	CAPITAL DETENU	%	NOMBRE 'ACTIONS
VILLE D'AIX-EN-PROVENCE	Hôtel de Ville 13616 AIX-en-PROVENCE	2 543 070	50,60 %	84.769
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX	Hôtel de Boadès 8, Place Jeanne d'Arc 13100 – AIX-en-PROVENCE	71 280	1,4151%	2 376
HABITAT EN REGION SERVICE	Immeuble Parc Avenue 88 Avenue de France 75641 PARIS Cedex 13	642 300	12,78 %	21 410
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	19, Place Jules GUESDE BP 2119 13203 – MARSEILLE Cedex 1	714 750	14,2186%	23 825
CAISSE D'EPARGNE PROVENCE ALPES-CORSE	Place Estrangin Pastré B.P.n°108 13254 MARSEILLE Cedex	898 440	17,88 %	29 948
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DES BOUCHES- DU-RHONE	Esplanade des Lices – BP 99 13642 – ARLES Cedex	36 000	0,72 %	1.200
EIFFAGE CONSTRUCTION	143, avenue de Verdun 92442 Issy-les- Moulineaux	36 000	0,72 %	1.200
VINCI	1, Cours Ferdinand de Lesseps 92 851 Rueil Malmaison cedex	36 000	0,72 %	1.200
PAYS D'AIX HABITAT	L'Ourmin 9, rue du Château de l'Horloge 13090 AIX-en-PROVENCE	2 250	0,04 %	75
M. Jean François BOUZAT	39, rue Montgrand 13006 MARSEILLE	30	0,0005 %	1
Mme Thérèse FORLI	Crédit foncier 24, place Castellene 13006 - MARSEILLE	30	0,0005 %	1
M. Jean-Claude CHOUX	137, rue Jean Mermoz 13008 – MARSEILLE	870	0,0173 %	29
GEPA	75, rue Marcellin Berthelot Anthélios Pôle d'Activités 13851 AIX-en-PROVENCE Cedex 3	38 700	0,77 %	1.290
Mr. Henri DOGLIONE	965 Chemin du Puy du Roy – 13090 AIX- en-PROVENCE	210	0,0041 %	7
B.P.P.C	245, Boulevard Michelet BP 25 13274 – MARSEILLE Cedex 09	3 510	0,069 %	117
GE CIS	L'Atrium 18 Rue Maréchal Joffre 13100 AIX-en-PROVENCE	600	0,0119 %	20
L'AUTOMOBILE CLUB	7, Bd Jean Jaurès 13100 AIX-en-PROVENCE	870	0,017 %	29
Hoirie FERAUT	Villa n° 29 Château Double 13090 AIX-en-PROVENCE	30	0,0005 %	1
Hoirie HONNORAT	23, Av. Colonel Schuller 13090 AIX-en-PROVENCE	30	0,0005 %	1
Hoirie de CELLES	Melle Sylvie DELOIRE 9 avenue des Terrasses 13260 CASSIS	30	0,0005%	1
	TOTAL	5 025 000	100	167 500